



Conférence des Parties

Seizième session

Riyad (Arabie saoudite), 2-13 décembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres directifs et questions thématiques,
y compris nouveaux enjeux : pâturages et parcours**

Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : sécheresse

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 23/COP.15, la Conférence des Parties a donné au secrétariat et au Mécanisme mondial des orientations concernant la lutte contre la sécheresse et a demandé au secrétariat de lui rendre compte de l'application de cette décision à sa seizième session.

On trouvera dans le présent rapport des informations synthétiques sur les mesures prises par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) et par le Mécanisme mondial en application de cette décision. Ces mesures aident constamment les Parties à étendre et à mettre en œuvre l'Initiative sur la sécheresse grâce au renforcement des capacités, à l'établissement de communautés d'apprentissage et de pratique et à la création de stratégies régionales de gestion de la sécheresse. Le rapport présente également les mesures prises par le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial pour faciliter la conception, l'établissement et l'exécution de certaines activités essentielles menées par l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse. Il donne en outre une vue d'ensemble des principaux domaines d'intérêt et des conclusions du rapport final du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, qui est publié sous la cote ICCD/COP(16)/20.

Le présent document est articulé comme suit : i) introduction et contexte ; ii) politiques nationales et régionales de lutte contre la sécheresse ; iii) partage des connaissances et renforcement des capacités ; iv) collaboration et formation de partenariats ; v) financement de la lutte contre la sécheresse ; vi) conclusions et recommandations.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et contexte.....	1–13	3
II. Politiques nationales et régionales de lutte contre la sécheresse	14–34	5
A. Suivi de l’Initiative sur la sécheresse	14–17	5
B. Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse.....	18–23	5
C. Gestion régionale et interrégionale de la sécheresse	24–27	7
D. Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse	28–32	8
E. Questions de genre.....	33–34	9
III. Partage des connaissances et renforcement des capacités	35–51	9
A. Communauté d’apprentissage et de pratique	35–43	9
B. Projet du Fonds pour l’environnement mondial	44–46	11
C. Atlas mondial de la sécheresse	47–48	11
D. Économie de la sécheresse.....	49–51	12
IV. Collaboration et formation de partenariats	52–66	12
A. Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse.....	55–60	13
B. Collaboration avec l’Université du Nebraska	61–62	14
C. Collaboration avec d’autres organismes des Nations Unies	63–66	14
V. Financement de la lutte contre la sécheresse	67–68	15
VI. Conclusions et recommandations	69–76	15

I. Introduction et contexte

1. Au cours des deux derniers siècles, le réchauffement climatique d'origine humaine a entraîné une augmentation de la température de 1,4°C par rapport aux niveaux préindustriels et, par conséquent, la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus dangereux, y compris la sécheresse¹.
2. La sécheresse est sans doute la plus complexe et la plus grave des catastrophes météorologiques, en raison de ses effets durables, étendus et en cascade. Elle touche l'agriculture, l'approvisionnement public en eau, la production d'énergie, les transports, le tourisme, la santé humaine, la biodiversité et les écosystèmes naturels.
3. La sécheresse peut mettre en péril les moyens de subsistance de millions de personnes ainsi que les écosystèmes sur tous les continents. Dans les cas extrêmes, les épisodes de sécheresse peuvent provoquer des famines, des déplacements de population et des conflits. Aujourd'hui, la mortalité liée à la sécheresse représente environ 60 % du total des décès causés par les phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde, alors que les sécheresses ne représentent que 15 % des catastrophes « naturelles »².
4. D'après les données communiquées par 101 pays parties au cours du cycle 2022 d'établissement des rapports au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention)³, 1,84 milliard de personnes sont frappées par la sécheresse, dont 4,7 % sont exposées à une sécheresse grave ou extrême et 85 % vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.
5. Les pertes humaines et les dommages causés aux infrastructures devraient augmenter, du fait de l'interaction de plusieurs facteurs : i) l'aggravation des risques (en particulier les sécheresses, les tempêtes de sable et de poussière et les inondations) ; ii) une exposition accrue (dans des systèmes tels que l'agriculture pluviale, la production d'électricité ou les routes maritimes) ; iii) une faible résilience (révélée par les faibles capacités d'amortissement des effets, les inégalités socioéconomiques, les capacités institutionnelles insuffisantes, etc.) La poursuite de la croissance démographique, la conversion des terres et leur dégradation accélérée accentuent encore la vulnérabilité aux sécheresses.
6. Alors que la gravité, la fréquence, la durée et l'étendue spatiale de la sécheresse devraient s'accroître, les approches visant à y remédier restent principalement axées sur des mesures réactives à court terme. Cependant, l'aggravation des risques de sécheresse rend indispensable l'adoption de mesures d'atténuation à long terme et de mesures préventives. La gestion durable des terres et de l'eau, le recyclage et la réutilisation de l'eau, le passage à des cultures résistantes à la sécheresse et la diversification des moyens de subsistance ruraux sont autant de stratégies. Les systèmes de financement innovants tels que les produits d'assurance, les obligations et le microcrédit sont d'autres instruments jouant un rôle essentiel dans une atténuation durable et à long terme.
7. La « résilience face à la sécheresse » est au cœur du mandat de la Convention. L'objectif stratégique 3 relatif à la sécheresse (2018-2030) vise à « atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables ». À cet égard, la priorité est donnée à des approches proactives de prévention et de préparation qui contribuent à une relance verte.
8. Cette priorité a été confirmée par la décision 29/COP.13 que la Conférence des Parties (COP) a adoptée à sa treizième session, dans laquelle elle a donné des orientations pour l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse et de systèmes de préparation aux sécheresses. Elle y a également encouragé l'élaboration du Cadre directif pour la

¹ Climate Central. 2023: *Earth's hottest year on record*. <https://www.climatecentral.org/climate-matters/2023-earths-hottest-year-on-record>.

² McCann, D. G., Moore, A. et Walker, M. E. (2011). *The water/health nexus in disaster medicine: I. Drought versus flood*. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 3(6), 480-485.

³ <https://data.unccd.int/countries-affected-by-drought>.

résilience et l'adaptation à la sécheresse et la gestion de ce phénomène (le Cadre directif)⁴, qui vise à réduire le risque de sécheresse et à accroître la résilience.

9. A la quatorzième session de la COP, les Parties ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative sur la sécheresse en adoptant le Cadre directif, qui repose sur une approche intégrée et multidimensionnelle visant à réduire les risques et les effets de la sécheresse. Le Cadre directif recense les mesures pragmatiques permettant aux pays de mieux se préparer et faire face à la sécheresse et guide la conception et l'application des politiques de lutte contre la sécheresse aux niveaux national et infranational.

10. A la quinzième session de la COP, les Parties ont demandé au secrétariat : i) de continuer à aider les pays touchés parties à renforcer leur capacité à prendre des mesures stratégiques pour lutter contre la sécheresse et à élaborer et employer des instruments directifs ; ii) de promouvoir la coopération régionale en matière de sécheresse ; iii) de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux, à tous les niveaux, dans tous les secteurs et avec différentes organisations du secteur public, du secteur privé et de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes ; iv) de participer à un suivi décennal de la Réunion de haut niveau de 2013 sur les politiques nationales en matière de sécheresse ou de coorganiser ce suivi ; v) d'encourager les communautés d'apprentissage et de pratique à privilégier le coapprentissage et la collaboration en matière de réduction des risques de sécheresse et de résilience.

11. À sa quinzième session, la COP a également décidé d'établir un nouveau groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour la période triennale 2022-2024, en s'appuyant sur les travaux du précédent groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour la période triennale 2020-2022, afin de recenser et d'évaluer toutes les options, y compris les moyens d'action mondiaux et les cadres directifs régionaux, et de les relier, le cas échéant, aux plans nationaux, afin de gérer efficacement la sécheresse dans le cadre de la Convention, notamment en s'associant au passage d'une gestion réactive à une gestion préventive de la sécheresse (décision 23/COP.15, par. 13).

12. A sa quinzième session, la COP a également demandé à l'Interface science-politique (ISP), conformément à l'objectif 2 du programme de travail triennal pour la période 2022-2024, de fournir des données scientifiques sur l'évolution de l'aridité observée aux niveaux régional et mondial, sur les prévisions faisant état d'un risque d'expansion des zones arides et d'augmentation du nombre de personnes touchées par la sécheresse, ainsi que sur les méthodes d'adaptation propres à réduire les risques auxquels sont exposés les systèmes environnementaux, sociaux et économiques (décision 18/COP.15). Alors que les conclusions du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse sont présentées dans un rapport distinct, publié sous la cote ICCD/COP(16)/20), le rapport technique de l'ISP sur l'évolution de l'aridité observée aux niveaux régional et mondial, et sur les prévisions faisant état d'un risque d'expansion des zones arides et d'augmentation du nombre de personnes touchées par la sécheresse est publié sous la cote ICCD/COP(16)/CST/3.

13. Le présent document propose des éléments à prendre en compte dans le cadre des mesures qui seront prises afin de soutenir l'application du cadre directif pour les activités de plaidoyer relatives à la sécheresse, en tenant compte de l'accélération de la dynamique mondiale et de l'élargissement du programme de la Convention sur la sécheresse, en mettant l'accent sur les activités menées et proposées par le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial, y compris les points clés du rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse et les recommandations de l'ISP. Le présent document est articulé comme suit : ii) politiques nationales et régionales de lutte contre la sécheresse ; iii) partage des connaissances et renforcement des capacités ; iv) collaboration et formation de partenariats ; v) financement de la lutte contre la sécheresse ; vi) conclusions et recommandations.

⁴ <https://www.unccd.int/resources/manuals-and-guides/drought-resilience-adaptation-and-management-policy-framework>.

II. Politiques nationales et régionales de lutte contre la sécheresse

A. Suivi de l'Initiative sur la sécheresse

14. Le secrétariat de la Convention soutient les décisions nationales visant à atténuer les effets de la sécheresse et à gérer et utiliser durablement les terres et les écosystèmes afin d'en retirer une multitude d'avantages dans tous les pays. Il peut être utile de mesurer l'intérêt plus large des décisions prises en matière de résilience face à la sécheresse et de gestion durable des terres et de l'eau lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir des effets sur les ressources en eau, la production alimentaire, les écosystèmes et les sociétés dans des pays en particulier ou dans des pays voisins, des États riverains, des régions entières ou même des systèmes mondiaux.

15. A la treizième session de la COP, les Parties à la Convention ont décidé de lancer l'Initiative sur la sécheresse⁵ (décision 29/COP.13) en mettant l'accent sur trois domaines d'action : i) la mise en place de systèmes de préparation aux sécheresses, en particulier les plans nationaux de lutte contre la sécheresse ; ii) la collaboration aux niveaux international et régional visant à réduire la vulnérabilité et les risques liés à la sécheresse ; iii) la diffusion d'une boîte à outils que les parties prenantes peuvent utiliser pour renforcer la résilience face à la sécheresse des populations et des systèmes écologiques.

16. Depuis le lancement de l'Initiative sur la sécheresse en 2018, la Convention a soutenu l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse globaux qui sont fondés sur les principes de la réduction des risques. Forte de la participation de plus de 70 pays à l'élaboration de plans globaux, de l'accent mis sur l'atténuation des risques et la préparation et de la publication/l'adoption officielle de 34 plans⁶, l'Initiative sur la sécheresse a été un grand succès. Ces plans ont été élaborés en s'inspirant du Cadre directif⁷, du modèle de plan national de lutte contre la sécheresse de la Convention⁸ et des Lignes directrices pour une politique nationale de gestion de la sécheresse : Un modèle d'action émanant du Programme de gestion intégrée de la sécheresse⁹. Les plans conservent une importance cruciale dans les activités menées par le secrétariat et le Mécanisme mondial.

17. Dans le cadre de cette initiative, le secrétariat a également mis au point une boîte à outils sur la sécheresse – une plateforme interactive en ligne ou un « guichet unique » proposant une série d'options techniques et directives efficaces pour analyser les risques et les différentes formes de vulnérabilité et hiérarchiser les interventions visant à atténuer les effets de la sécheresse.

B. Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse

18. Considérée par beaucoup comme ayant « changé la donne », la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse (la Réunion de haut niveau)¹⁰ organisée en 2013 sur le thème de la réduction de la vulnérabilité sociétale (« Reducing Societal Vulnerability – Helping Society (Communities and Sectors) ») a été une étape cruciale dans le changement de paradigme consistant à passer d'une approche réactive à une approche préventive de la planification de la gestion de la sécheresse. Elle a permis d'obtenir

⁵ <https://www.unccd.int/land-and-life/drought/drought-initiative>.

⁶ <https://www.unccd.int/land-and-life/drought/drought-planning>.

⁷ <https://www.unccd.int/resources/publications/drought-resilience-adaptation-and-management-policy-dramp-framework>.

⁸ <https://www.unccd.int/sites/default/files/2021-12/Model%20National%20Drought%20Plan%20Guidelines.pdf>.

⁹ OMM & Partenariat mondial pour l'eau (Global Water Partnership) (2014) *Lignes directrices pour une politique nationale de gestion de la sécheresse : Un modèle d'action* émanant du Programme de gestion intégrée de la sécheresse, à l'adresse suivante : https://www.gwp.org/globalassets/global/about-gwp/publications/integrated-drought-management-programme/gwp-wmo_idmp_ndmpg_2014_fr.pdf.

¹⁰ Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse <https://community.wmo.int/en/meetings/high-level-meeting-national-drought-policy-hmndp>.

des informations pratiques sur les mesures rationnelles et scientifiques visant à résoudre les principaux problèmes liés à la gestion de la sécheresse. Ces mesures ont été envisagées par les gouvernements et le secteur privé sur la base des orientations stratégiques de la Convention. Depuis, la Réunion de haut niveau a jeté les bases d'une plus grande reconnaissance de la sécheresse comme facteur de risque majeur et du rôle préventif de la gouvernance en matière de sécheresse. À cet égard, des progrès notables ont été réalisés aux niveaux international, régional et national.

19. Les recommandations issues de la Réunion de haut niveau ont attiré l'attention sur le programme mondial de lutte contre la sécheresse. De nombreuses institutions et initiatives des Nations Unies se sont davantage intéressées à la sécheresse et ont commencé à aborder les questions connexes au niveau international. En conséquence, un large éventail de lignes directrices, d'instruments et de publications contribuent désormais à une meilleure gouvernance de la sécheresse¹¹, notamment les Lignes directrices pour une politique nationale de gestion de la sécheresse, qui décrivent un processus en 10 étapes pour l'élaboration et l'application de politiques nationales de lutte contre la sécheresse¹², et l'approche des trois piliers de la gestion intégrée de la sécheresse¹³.

20. Au niveau régional, le renforcement de la gouvernance et de la gestion de la sécheresse a commencé en 2013 avec le lancement du Programme de gestion intégrée de la sécheresse. Dans ce cadre, des programmes régionaux¹⁴ ont été mis en place en Europe centrale et orientale, en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique¹⁵. Un autre résultat distinct de la Réunion de haut niveau de 2013 a été la mise en place de l'initiative de collaboration des Nations Unies sur l'eau (ONU-Eau), qui visait à aider les pays à élaborer des politiques nationales de gestion de la sécheresse grâce à une série d'ateliers régionaux sur les capacités de gestion de la sécheresse organisés en Europe orientale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie-Pacifique et en Afrique.

21. Cependant, les effets globaux de la sécheresse sur les communautés, sur les moyens de subsistance, sur les économies et sur les écosystèmes continuent de s'accroître dans la plupart des régions, en particulier dans les pays en développement. Le risque de sécheresse s'aggrave rapidement dans de nombreuses régions du monde en raison de la fréquence et de la gravité accrues des sécheresses dues aux changements climatiques. Les populations vulnérables et les écosystèmes touchés restent sous-représentés dans les décisions de gestion, l'attention politique et les ressources financières restant souvent insuffisantes pour accroître la résilience face à la sécheresse au niveau mondial.

22. Compte tenu de ce qui précède, et pour réfléchir aux progrès réalisés depuis plus de dix ans, le secrétariat de la Convention, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Partenariat mondial pour l'eau et les partenaires concernés, coorganise une conférence mondiale sur ce thème (« Drought Resilience +10: Integrating knowledge & practice for drought resilience »)¹⁶, qui se tiendra à Genève du 30 septembre au 2 octobre 2024. La conférence réunira des pays, des organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, des organisations de la société civile et le secteur privé afin d'examiner les progrès accomplis et les enseignements tirés, d'accélérer la lutte contre la sécheresse sur le terrain et d'explorer et de définir une voie commune vers un monde plus résilient face à la sécheresse.

¹¹ Pour un aperçu non exhaustif, voir : Harm D. et al., 2022. *HELP Guiding Principles for Drought Risk Management under a Changing Climate. Catalysing actions for enhancing climate resilience*. Rapport HELP, <https://cms.deltares.nl/assets/common/downloads/HELP-Flagship-Report-on-Drought-1.pdf>.

¹² Programme de gestion intégrée de la sécheresse de l'Organisation météorologique mondiale et du Partenariat mondial pour l'eau. 2014. *Lignes directrices pour une politique nationale de gestion de la sécheresse : Un modèle d'action* émanant du Programme de gestion intégrée de la sécheresse, à l'adresse suivante : https://www.droughtmanagement.info/literature/IDMP_NDMPG_en.pdf.

¹³ Programme de gestion intégrée de la sécheresse. N.d. *The Three Pillars of Drought Management* <https://www.droughtmanagement.info/pillars/>.

¹⁴ Programme de gestion intégrée de la sécheresse. N.d. <https://www.droughtmanagement.info/idmp-activities/>.

¹⁵ Programme de gestion intégrée de la sécheresse. N.d. <https://www.droughtmanagement.info/about/>.

¹⁶ <https://www.droughtmanagement.info/hmndp10/about/conference/>.

23. Les objectifs de la conférence sont les suivants : i) réfléchir sur les succès remportés et les difficultés rencontrées depuis 2013, après dix ans de gestion des risques de sécheresse, afin d'apprendre comment parvenir à la résilience face à la sécheresse dans la prochaine décennie ; ii) consolider et planifier conjointement la manière dont la résilience face à la sécheresse peut être renforcée afin de répondre à l'accélération des effets des changements climatiques au cours de la prochaine décennie en appliquant une pensée systémique ; iii) collaborer avec les dirigeants politiques pour renforcer la sensibilisation, mobiliser les ressources, donner la priorité à la sécheresse et accroître les engagements en faveur du renforcement de la résilience face à la sécheresse et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée de la sécheresse. Neuf axes de travail ont été recensés pour orienter la prochaine décennie de gestion intégrée de la sécheresse, à savoir : i) la résilience face à la sécheresse et les mécanismes mondiaux ; ii) la gouvernance des risques de sécheresse et les enjeux régionaux, nationaux et locaux ; iii) la surveillance, l'évaluation et les prévisions des effets de la sécheresse ; iv) la nécessité de traduire les politiques liées à la sécheresse en mesures concrètes ; v) les écosystèmes et la sécheresse ; vi) l'inclusion sociale, la justice climatique et la sécheresse ; vii) le financement des risques de sécheresse ; viii) les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ; ix) la sécheresse et la santé.

C. Gestion régionale et interrégionale de la sécheresse

24. Dans la décision 23/COP.15, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont été priés de continuer, en collaboration avec les partenaires et les institutions régionales, à aider les Parties à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse tenant compte des questions de genre ou d'autres moyens d'action liés à la sécheresse et à promouvoir la collaboration régionale en matière de politiques et de stratégies de lutte contre la sécheresse, en tant que moyen efficace de soutenir l'action nationale.

25. Comme suite à cette décision, un projet régional a été mis en œuvre pour les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)¹⁷. Le Centre asiatique de préparation aux catastrophes (ADPC) en est le partenaire d'exécution. Le projet, qui a démarré en octobre 2023, permet de renforcer les capacités techniques et institutionnelles de gestion de la sécheresse grâce à un meilleur partage des données sur les systèmes d'alerte précoce et de surveillance, au profilage des risques de sécheresse et à des mesures réalisables d'atténuation des risques de sécheresse. La stratégie régionale de gestion et d'atténuation des risques de sécheresse pour l'Asie du Sud devrait être lancée à la seizième session de la COP. Elle guidera et éclairera le processus de mise en œuvre de mesures rationalisées visant à renforcer la résilience face à la sécheresse aux niveaux local, national et régional, qui sera coordonné et dirigé par le secrétariat de l'ASACR.

26. Le projet a impliqué un large éventail de parties prenantes de la région, notamment des centres de liaison nationaux, des experts indépendants, des représentants de la société civile, des organisations internationales et régionales, des décideurs et des partenaires clés tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI), le Partenariat mondial pour l'eau, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'ADPC. La stratégie régionale de gestion et d'atténuation des risques de sécheresse pour l'Asie du Sud a défini des objectifs stratégiques pour la région, en mettant l'accent sur les aspects cruciaux suivants : i) collecter des données fiables ; ii) renforcer la surveillance et la prévision de la sécheresse ; iii) diffuser des messages d'alerte efficaces, crédibles et fiables pour permettre une préparation et une réaction précoce à la sécheresse ; iv) améliorer l'évaluation des effets, des vulnérabilités et des risques en matière de sécheresse ; v) mettre en œuvre des mesures prioritaires pour limiter les effets néfastes de la sécheresse ; vi) recenser les possibilités de collaboration régionale en matière de gestion de la sécheresse ; viii) mettre en œuvre des mesures prioritaires pour réduire l'exposition et la vulnérabilité à la sécheresse.

¹⁷ L'Association sud-asiatique des pays membres régionaux (ASACR) comprend les huit États membres suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

27. Avec l'appui résolu des pays visés par l'annexe régionale de la Convention pour l'Europe centrale et orientale, la République de Moldova a accueilli en avril 2024 une réunion interrégionale sur la sécheresse et la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), associant les régions de l'Europe centrale et orientale, de l'Asie centrale et de la Méditerranée septentrionale. Une conférence scientifique pratique sur la sécheresse et la NDT et un atelier sur la sécheresse ont été organisés dans ce cadre. Le large partage des connaissances et des meilleures pratiques a abouti à l'adoption de la Déclaration de Chisinau¹⁸ sur les résultats de la réunion, dans laquelle est soulignée la nécessité de renforcer la coopération entre les régions et les pays visés par les annexes de la Convention sur les questions relatives à la sécheresse.

D. Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse

28. À sa quinzième session, en 2022, la COP a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour la période triennale 2022-2024, qui est chargé de recenser et d'évaluer toutes les options permettant de gérer la sécheresse de manière préventive dans le cadre de la Convention, y compris les moyens d'action mondiaux et les cadres directifs régionaux, et de les relier, le cas échéant, aux plans nationaux (décision 23/COP.15).

29. Conformément à cette décision de la COP (23/COP.15, par. 15), le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse était composé des 27 membres suivants : trois représentants désignés par chacun des groupes régionaux (les cinq groupes de pays visés aux annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional, le groupe de l'Union européenne et de ses États membres et le groupe JUSCANZ) ; deux représentants d'organisations de la société civile (en qualité d'observateurs) ; deux experts indépendants ; et deux représentants d'organisations internationales. Le secrétariat de la Convention a appuyé les travaux du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse et a assuré le service d'un total de six réunions en présentiel et de multiples réunions hybrides et virtuelles entre novembre 2022 et juin 2024. Pendant près de deux ans, le groupe a étudié un large éventail d'options et les a évaluées selon différents schémas.

30. Les conclusions finales du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, telles qu'elles figurent dans le document ICCD/COP(16)/20, présentent sept options dérivées de 48 options initiales. La présentation de chaque option comprend une définition, les éléments, processus, dispositifs institutionnels et mécanismes envisageables, ainsi qu'une évaluation des points forts, des points faibles, des possibilités offertes et des risques entraînés (SWOT). Le groupe a produit un rapport final qui met l'accent sur les options suivantes :

a) **Amendement à la Convention** : Cette option correspond à une modification formelle des dispositions contenues dans la Convention, qui est un accord juridiquement contraignant en vertu du droit international. L'amendement est donc également juridiquement contraignant ;

b) **Décision de la COP sur la collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** : Cette option implique l'adoption d'une décision de la COP sur la collaboration avec le FEM et vise à accroître la pertinence programmatique et le financement du renforcement de la résilience face à la sécheresse ;

c) **Orientations de la COP destinées au Mécanisme mondial** : Cette option implique l'adoption d'une décision dans laquelle la COP donnerait des orientations au Mécanisme mondial en vue de renforcer la capacité des parties touchées à accéder au financement et à mettre en œuvre leur plan national de lutte contre la sécheresse, contribuant ainsi à une gestion plus préventive de la sécheresse ;

d) **Cadre mondial pour la résilience face à la sécheresse** : Cette option est un moyen d'action stratégique global qui impliquerait la définition d'un objectif mondial, de cibles assorties de délais et d'indicateurs ; la proposition de mesures permettant d'atteindre ces objectifs ; la mise en place de systèmes de suivi et d'apprentissage ;

¹⁸ https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-07/%D0%A1hisinau_Declaration_Moldova_April2024.pdf.

e) **Déclaration politique** : Cette option consiste en une déclaration formelle, une proclamation ou une annonce d'intention, généralement signée par des représentants de haut niveau. Dans ce cas, la déclaration politique pourrait être adoptée à l'issue d'un débat de haut niveau de la COP ;

f) **Protocole** : Cette option correspond à un instrument juridiquement contraignant adopté dans le cadre de la Convention afin de mettre en place une approche juridique large et globale de la lutte contre la sécheresse à tous les niveaux. Le Protocole présente les engagements spécifiques des Parties qui le ratifient et comprend des dispositions relatives aux principes, aux objectifs et aux cibles, ainsi qu'aux dispositions institutionnelles ;

g) **Décision spéciale et ambitieuse de la COP sur la sécheresse** : Les décisions de la COP sont des résolutions qui mettent en place un processus rapide et continu pour la mise en œuvre de la Convention. Cette option consiste en une décision de la COP sur la sécheresse, qui comprendrait des dispositions spéciales et ambitieuses.

31. Ces options ne s'excluent pas mutuellement et il peut être envisagé de les combiner à la seizième session de la COP et plus tard sous différentes formes – en fonction de l'objectif, de l'ambition, de l'horizon temporel et d'autres facteurs – qui seraient guidées par l'objectif global de gérer la sécheresse plus efficacement dans le cadre de la Convention. Au sein du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, tous les experts se sont accordés sur la nécessité de renforcer l'action à tous les niveaux et d'accélérer la dynamique politique pour améliorer la gestion et la gouvernance de la sécheresse dans le cadre de la Convention.

32. Le secrétariat devra trouver des ressources humaines et financières supplémentaires en raison de ses capacités très limitées en matière de ressources humaines et des travaux nécessaires pour répondre à la proposition du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse et à toute tentative de lancer le processus de mise en œuvre de l'une ou l'autre des options décrites ci-dessus.

E. Questions de genre

33. L'importance de l'intégration des questions de genre dans toutes les politiques de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté a été prise en compte dans un large éventail d'accords et de documents adoptés au niveau mondial qui sont également applicables à la Convention, notamment le chapitre 24 du programme Action 21 adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015), le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015) et la résolution 18 de 2022 du Conseil économique et social (ECOSOC) (E/RES/2022/18).

34. En ce qui concerne les activités du secrétariat et du Mécanisme mondial en matière de gestion de la sécheresse et d'adaptation qui prennent en compte les questions de genre, les Parties souhaiteront peut-être se reporter aux documents ICCD/COP(16)/17 et ICCD/CRIC(22)/5.

III. Partage des connaissances et renforcement des capacités

A. Communauté d'apprentissage et de pratique

35. La boîte à outils sur la sécheresse est l'un des éléments fondamentaux sur lequel repose l'Initiative sur la sécheresse et que les pays peuvent utiliser pour élaborer et renforcer leurs plans nationaux de lutte contre la sécheresse. Elle est conçue pour fournir aux parties prenantes une aide en matière de gouvernance qui soit facile à utiliser et qui touche à l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse (fondés sur des solutions sur mesure, des études de cas et d'autres ressources) destinés à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face à la sécheresse.

36. Au paragraphe 8 de la décision 23/COP.15, la COP a prié également le secrétariat d'encourager les communautés d'apprentissage et de pratique à privilégier le coapprentissage et la collaboration en matière de réduction des risques de sécheresse et de renforcement des capacités de résilience, de les soutenir et de leur faciliter la tâche, sous réserve de la disponibilité des ressources.

37. Comme suite à cette décision, le secrétariat de la Convention a mis en place, en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau, les communautés d'apprentissage et de pratique en matière de gestion de la sécheresse¹⁹. Les objectifs de ces communautés sont les suivants : i) renforcer les connaissances et les capacités techniques des acteurs nationaux et des principales parties prenantes collaborant à la gestion de la sécheresse et de la désertification, notamment grâce à la boîte à outils de la Convention sur la sécheresse ; ii) promouvoir l'adoption, la reproduction et l'extension de pratiques intégrées et inclusives de gestion de la sécheresse ; iii) soutenir la conception et l'application de politiques de gestion intégrée de la sécheresse et de cadres de gouvernance ; iv) instaurer la confiance, la coopération et un sentiment commun d'appartenance parmi les acteurs nationaux et les autres parties prenantes clés collaborant sur la sécheresse.

38. Les communautés devraient associer les centres de liaison nationaux ainsi que des spécialistes de la sécheresse dans les pays et les régions, et tirer parti des approches ascendantes de la gestion des risques de sécheresse. Tout en contribuant au mandat mondial de la Convention en ce qui concerne la sécheresse, elles renforceront les mesures prises en exploitant les composantes et les fonctions intégrées de la boîte à outils sur la sécheresse. En outre, le secrétariat de la Convention soutiendra la diffusion des enseignements tirés des communautés dans les processus d'examen et d'élaboration des politiques appropriés au niveau national, régional et mondial et dans d'autres conventions et processus des Nations Unies s'occupant de la sécheresse.

39. Une « enquête d'évaluation des besoins » a été menée auprès des pays afin de recueillir des avis et des observations en vue de créer des communautés d'apprentissage et de pratique en matière de gestion de la sécheresse et de les développer. Plus d'une centaine de pays ont répondu au questionnaire. D'après les observations reçues, les pays estiment que la contribution la plus précieuse des communautés à la gestion de la sécheresse serait de soutenir l'élaboration de connaissances techniques sur la sécheresse. C'est pourquoi la plateforme en ligne des communautés a créé une fonction « Materials » (supports) permettant aux membres de partager des informations et des connaissances techniques sur la sécheresse. Il ressort également de la grande majorité des réponses que les pays attendent de la plateforme en ligne qu'elle fournisse davantage d'informations sur les appels à propositions et les possibilités de financement. En réponse à cette demande, la plateforme en ligne comportait une section « Opportunities » où les utilisateurs pouvaient partager des informations sur (mais pas seulement) les possibilités de financement, les subventions, les propositions de projets, les concours et les cours de formation sur la sécheresse.

40. Trois communautés régionales et une communauté mondiale ont été créées pour : i) l'Asie ; ii) l'Amérique latine et les Caraïbes ; ainsi que iii) l'Europe centrale et orientale et la Méditerranée septentrionale. La communauté pour l'Afrique devrait être présentée en septembre 2024 en marge de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).

41. Plus de 200 utilisateurs issus de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile, d'universités et d'autres secteurs s'étaient inscrits en tant que membres en ligne de communautés (chiffre d'août 2024).

42. Chaque communauté a organisé au moins un webinaire interactif. Les communautés seront officiellement lancées à la seizième session de la COP.

43. Compte tenu de la charge de travail que dégagerait une communauté efficace et active, ainsi que de la nécessité d'une mise en œuvre plus efficace, d'une diffusion et d'une sensibilisation accrues émanant des communautés, le secrétariat devra garantir qu'il disposera des capacités nécessaires en matière de ressources humaines en obtenant des ressources humaines et financières supplémentaires afin d'héberger les communautés de manière durable.

¹⁹ <https://droughtclp.unccd.int/clp/home>.

B. Projet du Fonds pour l'environnement mondial

44. Au paragraphe 6 de la décision 23/COP.15, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont été priés de continuer, en collaboration avec les partenaires et les institutions régionales, à aider les Parties à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse tenant compte des questions de genre ou d'autres moyens d'action liés à la sécheresse et à promouvoir la collaboration régionale en matière de politiques et de stratégies de lutte contre la sécheresse, en tant que moyen efficace de soutenir l'action nationale. En conséquence, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont collaboré, aux côtés de la FAO agissant en qualité d'agent d'exécution, à l'exécution du projet du FEM, en mettant l'accent sur les activités permettant d'appliquer les décisions de la COP sur la sécheresse.

45. Dans le cadre de ce projet et en collaboration avec des partenaires tels que le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, l'OMM, la FAO et le Partenariat mondial sur l'eau, trois ateliers régionaux ont été organisés sur l'harmonisation des plans nationaux de lutte contre la sécheresse avec les PNA. Les pays ont été choisis à partir d'une « évaluation multicritères des plans nationaux de lutte contre la sécheresse »²⁰. L'atelier consacré à l'Asie et à l'Europe, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 17 au 19 mai 2023, a réuni cinq pays (Moldova, Monténégro, Philippines, Serbie et Sri Lanka) pour 15 participants. L'atelier consacré à l'Amérique latine et aux Caraïbes qui s'est tenu à Bogota (Colombie) du 1^{er} au 3 août 2023 a réuni 6 pays (Colombie, République dominicaine, Grenade, Guyana, Honduras et Panama) dont provenaient 21 participants. L'atelier consacré à l'Afrique s'est tenu à Lusaka (Zambie) du 5 au 7 septembre 2023 à l'intention de 14 pays (Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Eswatini, Gambie, Ghana, Liberia, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Somalie, Togo, Zambie, Zimbabwe) dont 42 participants étaient originaires. Au total, 25 pays et 78 participants ont été impliqués. En outre, le secrétariat et la FAO ont organisé un atelier régional sur la planification de la gestion intégrée de la sécheresse, axé en particulier sur les pays d'Asie centrale, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 16 au 18 octobre 2023.

46. Dans l'ensemble, les ateliers ont aidé les Parties à renforcer les cadres nationaux et institutionnels et à développer les capacités en vue d'une planification efficace de la gestion de la sécheresse et de l'exécution des plans de lutte contre la sécheresse. En outre, ils ont favorisé l'échange de connaissances entre pairs et l'élaboration de communautés d'apprentissage et de pratique en matière de gestion de la sécheresse. Ont été présentés aux participants : i) l'Initiative sur la sécheresse à l'échelle mondiale et les différents plans nationaux de lutte contre la sécheresse adoptés à travers le monde, suivis d'une démonstration des outils généraux d'appui à la planification et à la mise en œuvre ; ii) des informations sur les récentes avancées réalisées aux fins de l'exécution des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, notamment un cadre de résultats visant à suivre leur exécution ; iii) le cadre et la coordination de la gestion intégrée de la sécheresse au niveau institutionnel – réexaminer les responsabilités de diverses institutions dans la gestion des risques de sécheresse, y compris les meilleures pratiques et méthodes visant à améliorer le fonctionnement institutionnel et la coordination entre institutions, auxquelles s'ajoutent un bilan de l'expérience des pays ; iv) les progrès enregistrés dans les approches et les meilleures pratiques visant à harmoniser les plans nationaux de lutte contre la sécheresse avec les cadres directifs, y compris en établissant un bilan de l'expérience des pays ; v) la question du financement de la gestion intégrée de la sécheresse, y compris de nouvelles approches et méthodes et de nouveaux instruments permettant d'accroître les effets des financements et de soutenir l'augmentation des flux financiers, en vue d'accroître la résilience face à la sécheresse.

C. Atlas mondial de la sécheresse

47. Le secrétariat de la Convention, en collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR), a lancé un projet visant à créer un atlas mondial de la sécheresse à l'intention des décideurs dans le cadre de la préparation de la seizième session de la COP. Cet effort est mené par la Fondation du Centre international de recherche sur la

²⁰ <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-09/cc1276en.pdf>.

surveillance de l'environnement, le CCR, la Vrije Universiteit Amsterdam et l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies.

48. L'atlas mondial de la sécheresse recense et présente un large éventail d'effets de la sécheresse et de facteurs de risque dans cinq secteurs d'importance mondiale : l'agriculture et l'élevage, l'approvisionnement en eau, l'hydroélectricité, les voies navigables intérieures et les écosystèmes. Il synthétise ensuite les facteurs communs de risque et les effets en cascade, y compris leurs liens et leurs contributions à d'autres effets négatifs tels que la dégradation des terres. Il présente également des études de cas régionales et locales afin de mettre en lumière les enseignements tirés des précédents épisodes de sécheresse, illustrant la manière dont les effets ont touché les personnes et les secteurs à travers une série d'événements et de thèmes dans le monde entier. Enfin, il donne des approches et des solutions en matière de gestion globale des risques de sécheresse et d'adaptation, y compris des exemples de bonnes pratiques et des mesures permettant de faire face aux risques systémiques de sécheresse.

D. Économie de la sécheresse

49. Pour mieux comprendre les avantages de l'action par rapport aux coûts de l'inaction dans la gestion des risques de sécheresse et les voies de transformation, qui permettent aux sociétés de mieux faire face aux phénomènes de sécheresse, le secrétariat de la Convention collabore à une publication phare sur l'économie de la résilience face à la sécheresse avec des partenaires tels que la Société allemande pour la coopération internationale et l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies.

50. Le rapport expose des faits et des scénarios démontrant le bien-fondé économique des pratiques d'utilisation des terres qui sont fondées sur la nature et durables dans l'optique d'accroître la résilience des terres, des différentes chaînes de valeur agricoles et des communautés face à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Il aborde également les cadres directifs et sociétaux ouvrant des voies de transformation vers une gestion intelligente de la sécheresse.

51. Le principal résultat de cette étude sera un rapport mondial destiné à être publié à la seizième session de la COP, assorti d'études de cas nationales intégrées visant à informer les processus de fixation d'objectifs pour les Parties à la Convention. Le rapport mettra en évidence : i) les coûts réels liés à la sécheresse pour les sociétés et les économies en cas d'inaction ; ii) les coûts et les avantages d'une politique efficace et de mesures de gestion préventive des risques de sécheresse fondée sur les terres ; iii) les études démontrant l'intérêt d'une gestion préventive des risques de sécheresse ; iv) les trajectoires et les meilleures pratiques pour améliorer la résilience des sols et des terres face à la sécheresse dans les régions fortement touchées par des changements dans les pratiques d'utilisation des terres.

IV. Collaboration et formation de partenariats

52. Dans la décision 8/COP.14, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont été priés de continuer à : i) remplir leurs rôles respectifs dans les partenariats établis ; ii) chercher à établir de nouveaux partenariats, conformément à leurs mandats respectifs, en vue d'améliorer encore la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique (2018-2030) ; iii) s'il y a lieu, à les porter à l'attention de la COP pour qu'elle prenne les mesures nécessaires.

53. Dans sa décision 23/COP.14, la COP s'est particulièrement félicitée du renforcement de la collaboration sur la sécheresse entre la FAO, le Partenariat mondial sur l'eau, l'OMM, le secrétariat de la Convention et d'autres partenaires dans le cadre de l'Initiative sur la sécheresse²¹. Elle a également souligné l'importance de coordonner les efforts des multiples acteurs dans ce domaine, en évitant les doubles emplois et en renforçant les synergies, notamment entre les réseaux mondiaux tels que le Programme de gestion intégrée de la sécheresse dirigé par l'OMM et le Partenariat mondial sur l'eau, le groupe de travail

²¹ <https://www.unccd.int/actions/drought-initiative>.

intergouvernemental sur la sécheresse dirigé par le secrétariat de la Convention, le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et le réseau mondial contre les crises alimentaires, ainsi qu'entre les initiatives régionales.

54. Au paragraphe 9 de sa décision 23/COP.15, la COP a prié le secrétariat et le Mécanisme mondial de continuer à établir des liens entre leurs partenariats stratégiques, à renforcer et à améliorer ces partenariats ainsi qu'à en créer de nouveaux, à tous les niveaux, dans tous les secteurs et avec différentes organisations du secteur public, du secteur privé et de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes, sous réserve de la disponibilité de ressources.

A. Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse

55. Consciente de la nécessité de mener une action positive, une coalition de pays ayant des opinions similaires, dirigée par les Gouvernements sénégalais et espagnol, a créé l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, qui a été lancée à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention-cadre) en novembre 2022. L'Alliance vise à créer une dynamique politique et à mobiliser des ressources vitales pour renforcer la résilience face à la sécheresse d'une manière équitable et inclusive, en dépendant moins des interventions en cas de catastrophe. Le secrétariat de l'Alliance est hébergé sous l'égide de la Convention, dont le secrétariat veille à ce que les travaux de l'Alliance soient menés dans le respect et à l'appui de son mandat et des Parties.

56. Les activités et initiatives de l'Alliance s'articulent autour de quatre piliers :

a) Créer une dynamique politique afin que les dirigeants accordent la priorité à la résilience face à la sécheresse dans les politiques nationales de développement et de coopération ;

b) Définir un cadre d'action commun : l'Alliance met en évidence les investissements prioritaires destinés à renforcer la résilience face à la sécheresse et recense les parties prenantes les mieux placées pour les mettre en œuvre. L'objectif est de guider l'action sur le terrain, en reconnaissant la nécessité d'adapter les solutions aux différents contextes et échelles ;

c) Échanger des connaissances, des solutions pratiques et des technologies à tous les niveaux afin de renforcer la résilience face à la sécheresse au rythme et à l'échelle requis, notamment par l'intermédiaire des communautés d'apprentissage et de pratique ;

d) Exploiter des mécanismes de financement innovants pour mobiliser des ressources en faveur de la résilience face à la sécheresse, en tirant parti des investissements publics et privés pour maximiser l'impact.

57. L'Alliance compte aujourd'hui 38 pays et plus de 30 organisations internationales qui en sont membres. Elle est importante car elle envisage un monde dans lequel les épisodes de sécheresse sont traités de manière préventive, en passant d'approches réactives de gestion de crises à une planification préventive et fondée sur les risques.

58. L'Alliance a lancé un appel à l'action pour soutenir les solutions fondées sur la nature favorisant la résilience face à la sécheresse. Une réunion des chefs d'État a été organisée en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre. Elle a mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur les forces collectives des membres de l'Alliance, qui sont de plus en plus nombreux, pour promouvoir des politiques, des mesures et des initiatives concrètes de renforcement des capacités en matière de préparation aux sécheresses, notre résilience face à la sécheresse et aux changements climatiques étant fonction de celle de nos terres. Elle continue de plaider en faveur d'une action contre la sécheresse et de mobiliser l'engagement des responsables politiques au plus haut niveau. Trois publications majeures ont également été lancées à la vingt-huitième session de la Convention-cadre : i) le rapport intitulé « Global Drought Snapshot »²² (aperçu mondial de

²² <https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-12/Global%20drought%20snapshot%202023.pdf>.

la sécheresse) ; ii) « The cascading and compounding impacts of drought policy brief »²³ (note d'orientation sur les effets multiples et en cascade de la sécheresse) ; iii) « Nature-based solutions for drought resilience brief » (note sur les solutions fondées sur la nature dans la résilience face à la sécheresse)²⁴.

59. Dans le cadre de l'Alliance, le secrétariat de la Convention, en collaboration avec le Yale Center for Ecosystems in Architecture et d'autres institutions partageant les mêmes idées, a lancé la mise au point du prototype de l'Observatoire intégré de la résilience face à la sécheresse (IDRO), qui sera présenté à la seizième session de la COP.

60. La mission de l'IDRO sera de relier les données à la science afin de promouvoir l'action en tirant parti de technologies innovantes, en encourageant la collaboration et en fournissant des informations exploitables et des cadres pour une prise de décisions éclairée. L'Observatoire évaluera dans quelle mesure les pays sont bien préparés à faire face à des épisodes de sécheresse imminents grâce au concept de résilience face à la sécheresse et fournira des informations essentielles pour la prise de décisions. Cette approche préventive renforcera la capacité des communautés et des écosystèmes de faire face efficacement aux sécheresses, en s'alignant sur les objectifs de la Convention, en promouvant la gestion durable des terres et en contribuant finalement à la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Collaboration avec l'Université du Nebraska

61. En outre, le secrétariat collabore avec le National Drought Mitigation Center (NDMC) de l'Université du Nebraska, basé à Lincoln (États-Unis). En collaboration avec le secrétariat de la Convention, le NDMC a produit, à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, une note d'orientation sur les effets multidimensionnels de la sécheresse et les multiples conséquences de celle-ci pour les communautés, notamment pour la santé, l'alimentation, la sécurité humaine, les écosystèmes de paix et de sécurité, le pastoralisme, la foresterie et les zones humides.

62. Afin de rendre la collecte de données aussi efficace que possible, le NDMC et le secrétariat de la Convention élaborent ensemble un outil de collecte de données sur les effets des sécheresses fondé sur un système de suivi, afin d'aider les décideurs à repérer les domaines dans lesquels ils doivent concentrer leurs efforts et de réduire ainsi les vulnérabilités face à la prochaine sécheresse.

C. Collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

63. Le secrétariat a continué de collaborer avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations, institutions et pays parties en contribuant aux publications et en coorganisant des réunions et des ateliers, notamment la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, en août 2023 et août 2024, ainsi que la conférence mondiale intitulée « Water for Food » (l'eau pour l'alimentation), organisée à l'Université du Nebraska, en mai 2023. Le secrétariat a également participé à des consultations ouvertes sur le programme d'évaluation mondiale des ressources en eau fondée sur la science, organisées à Paris en décembre 2022 par l'UNESCO, dans le but d'examiner l'actuel mécanisme d'évaluation des ressources en eau et de débattre d'un concept de mécanisme d'évaluation innovant qui changerait la donne (notamment aux niveaux national et régional) et permettrait d'adopter une gestion et une gouvernance des ressources en eau qui soient durables, inclusives et axées sur la recherche de solutions.

64. Le secrétariat continue de siéger au comité directeur du Programme de gestion intégrée de la sécheresse, dirigé par l'OMM et le Partenariat mondial sur l'eau, qui accueillera la conférence de la Réunion de haut niveau +10 en septembre 2024, la dernière réunion ayant eu lieu les 25 et 26 juin 2024 à Genève, dans les locaux de l'OMM. Il est également membre

²³ https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-12/20231207_The%20cascading%20and%20compounding%20impacts%20of%20drought_DRAFT_V4.pdf.

²⁴ <https://www.unccd.int/resources/brief/nature-based-solutions-drought-resilience>.

permanent du mécanisme interinstitutions ONU-Eau, qui optimise à l'échelle du système la coordination de l'action et la cohérence sur les questions transversales relatives à l'eau. L'objectif est d'éclairer les processus directifs axés sur les relations entre les terres et l'eau, de contribuer à définir les nouvelles problématiques et d'élaborer des interventions efficaces et concertées en ce qui concerne la prévention des catastrophes, les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le secrétariat est également membre du Groupe d'experts sur l'eau et les changements climatiques et du Groupe d'experts sur la rareté de l'eau, qui sont dirigés respectivement par l'OMM et la FAO.

65. En outre, le secrétariat a coorganisé le dixième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Bali (Indonésie) du 18 au 25 mai 2024. Il a coordonné le domaine thématique « Réduction et gestion des risques de catastrophe » en mettant l'accent sur le sous-thème « Meilleures pratiques et planification de la gestion de la sécheresse, y compris l'atténuation des effets de la sécheresse ». La FAO et les Gouvernements espagnol et indonésien ont également joué le rôle de coordonnateurs.

66. La gestion de la sécheresse est une question complexe qui nécessite une approche intégrée. La gestion durable de la sécheresse consiste également à gérer la demande en eau, à réduire la consommation d'eau, à éviter la surexploitation des eaux souterraines et des eaux de surface et à répondre durablement aux besoins des différents usagers et écosystèmes, notamment en maintenant des débits environnementaux minimaux. À cet égard, un partenariat fructueux et mutuellement bénéfique a été établi avec la Convention sur l'eau, qui est hébergée par la Commission économique pour l'Europe (CEE). Un atelier mondial sur les sécheresses dans les bassins transfrontaliers, qui s'est tenu les 26 et 27 février 2024 à Genève, a été coorganisé en collaboration avec la CEE et divers partenaires. Les résultats de l'atelier ont été présentés à la réunion interrégionale sur la sécheresse et la NDT, qui s'est tenue sous l'égide de la Convention en avril 2024 à Chisinau (Moldova). La poursuite de la coopération peut être particulièrement utile sur le plan du partage des meilleures pratiques et du renforcement des capacités, également dans le cadre des communautés d'apprentissage et de pratique.

V. Financement de la lutte contre la sécheresse

67. Le Mécanisme mondial collabore à la mise en place d'un fonds mixte public-privé de résilience face à la sécheresse. Ce mécanisme de financement vise à soutenir les objectifs stratégiques en matière de réduction intégrée des risques de sécheresse, à favoriser l'effet de levier des ressources financières et à mobiliser les investissements en faveur de mesures efficaces et durables de résilience face à la sécheresse. L'objectif est de créer un fonds rémunérateur qui investit dans une série de projets liés à la résilience face à la sécheresse et/ou dans des entreprises capables d'apporter une contribution positive notable à la résilience face à la sécheresse. Le fonds fera appel à la fois à des capitaux concessionnels et à des capitaux commerciaux dans le cadre d'une structure mixte. Il est censé démontrer la faisabilité d'une approche double de l'investissement, capable de produire simultanément des effets et des revenus financiers.

68. Le Mécanisme mondial soutient également la mise en place d'un nouveau modèle d'assurance contre la sécheresse afin de réduire la prime d'assurance en intégrant des techniques de gestion durable des terres qui incitent à un changement de comportement, permettant ainsi de toucher les populations les plus vulnérables et de les rendre plus résilientes. Le modèle d'assurance contre la sécheresse proposé s'aligne parfaitement sur le quatrième pilier de l'Alliance, à savoir les mécanismes de financement innovants, en introduisant un mécanisme d'assurance paramétrique qui répond rapidement aux phénomènes climatiques, en assurant la stabilité financière et en réduisant les pertes économiques pour les communautés touchées.

VI. Conclusions et recommandations

69. La sécheresse est un problème mondial qui s'aggrave au fil du temps et qui a des répercussions sur les régions et les pays du monde entier. Les populations vulnérables, en particulier celles qui dépendent de l'agriculture, font face à des risques accrus,

notamment l'insécurité alimentaire et les problèmes de santé, les projections laissant présager un avenir de plus en plus sombre. À court terme, de nombreux pays ne parviennent pas à prévenir les pires conséquences de la sécheresse, mais ils sont capables d'accroître activement et progressivement leur résilience face à la sécheresse.

70. Les Parties à la Convention sont conscientes du besoin croissant de politiques ciblées, d'une collaboration efficace et d'investissements accrus dans les mesures de préparation à la sécheresse, d'intervention et de redressement en vue de mener une action décisive en faveur de la résilience face à la sécheresse.

71. En collaboration avec l'OMM, le Partenariat mondial sur l'eau et plus d'une douzaine d'organisations internationales membres du comité de la Conférence sur la résilience face à la sécheresse +10²⁵, le secrétariat promeut la politique de lutte contre la sécheresse au plus haut niveau en coorganisant un suivi décennal de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse tenue en 2013, qui aura lieu au siège de l'OMM à Genève, du 30 septembre au 2 octobre 2024. La conférence devrait marquer un moment décisif dans le domaine de la gestion de la sécheresse et permettre à de nombreux pays dans le monde de passer de la gestion de crises à la gestion préventive et prospective de la sécheresse.

72. La formation de partenariats et la collaboration au niveau transfrontalier sont plus urgents que jamais pour surmonter les problèmes multidimensionnels posés par la sécheresse. La collaboration entre les gouvernements, les communautés et les partenaires internationaux est essentielle pour améliorer la résilience face à la sécheresse.

73. La mise en place des communautés mondiale et régionales jettera les bases du renforcement des capacités et de l'échange de connaissances grâce au coapprentissage, à l'interaction et à la collaboration en matière de réduction des risques de sécheresse et de résilience. Les communautés devraient associer les centres de liaison nationaux ainsi que des spécialistes de la sécheresse dans les pays et les régions, et tirer parti des approches ascendantes de la gestion des risques de sécheresse.

74. Le secrétariat de la Convention a favorisé la collaboration avec de nombreux partenaires clefs. Parmi les activités de consolidation des partenariats figurent la facilitation de l'Alliance et la participation à divers forums et conférences de haut niveau, notamment le dixième Forum mondial de l'eau, la Semaine mondiale de l'eau qui est organisée chaque année et la réunion semestrielle de l'ONU-Eau, dont l'objectif était d'appuyer efficacement le programme mondial de lutte contre la sécheresse et de contribuer à renforcer la dynamique de la coopération entre les pays aux niveaux régional et mondial.

75. Le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat, continue de renforcer la capacité des parties touchées à accéder au financement et à mettre en œuvre leur plan national de lutte contre la sécheresse, contribuant ainsi à une gestion plus préventive de la sécheresse. De nombreuses perspectives et options nouvelles de financement de la lutte contre la sécheresse existent ou sont en cours d'élaboration.

76. Les Parties souhaiteront peut-être examiner ces conclusions ainsi que les observations finales du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, qui figurent dans le document ICCD/COP(16)/20, en vue d'élaborer un projet de décision à l'intention de la COP sur la base du projet de texte pour les négociations proposé dans le document publié sous la cote ICCD/COP(16)/22, dans lequel est regroupé l'ensemble des projets de décision établis à l'intention des Parties pour examen à la seizième session de la COP.

²⁵ <https://www.droughtmanagement.info/hmndp10/>.